



Mgr Théophile NARE
Evêque de Kaya

NOMINATIONS

VICAIRES DOMINICAUX

NOVEMBRE 2020

N.Réf. : EK/234/201122 TN

1. **Monsieur l'Abbé Isidore OUEDRAOGO**, Econome diocésain et résident à la Fraternité, est nommé **Vicaire dominical à la Paroisse militaire saint Martin de Tours de Kaya.**
2. **Monsieur l'Abbé Lambert SAWADOGO**, Directeur Diocésain de l'Education Catholique et résident à la Fraternité, est nommé **Aumônier dominical pour la communauté estudiantine de l'ESP-K.**
3. **Monsieur l'Abbé Pascal N. OUEDRAOGO**, prêtre détaché pour la Pastorale Familiale et résident à la Fraternité, est nommé **Aumônier dominical pour le CPSTA.**
4. **Monsieur l'Abbé Adelphe ROUAMBA**, SED de l'OCADES-Kaya et résident à l'Evêché, est nommé **Aumônier dominical pour le Foyer sainte Monique.**
5. **Monsieur l'Abbé Alexis Kouka OUEDRAOGO**, Directeur de la Radio diocésaine Notre Dame de Kaya et résident à la Fraternité, est nommé **Vicaire Dominical à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Kaya.**
6. **Monsieur l'Abbé Grégoire BANABA**, Directeur de l'ESPK et résident à la Fraternité, est nommé **Vicaire dominical à la paroisse Christ Roi de Boussouma.**
7. **Monsieur l'Abbé Jean-Emmanuel SOULGA**, Coordonnateur des centres de Santé du diocèse et résident au Presbytère de la Paroisse Cathédrale, est nommé **Vicaire Dominical à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Kaya.**



Mgr Théophile NARE
Evêque de Kaya

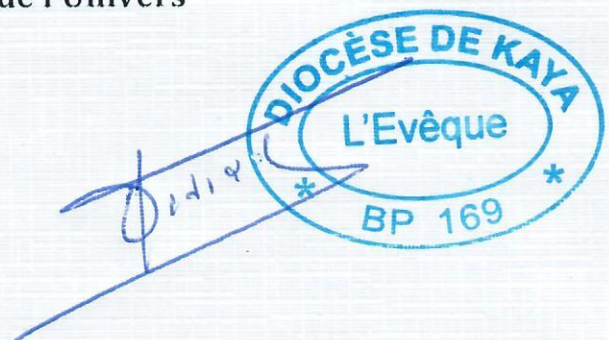
8. **Monsieur l'abbé Gabriel BAMOGO**, Responsable pédagogique de l'ESPK et résident à la fraternité, **est nommé Vicaire Dominical à la Paroisse St Joseph de Barsalogo.**
9. **Monsieur l'abbé Hermann BAMOGO**, Secrétaire épiscopal, est nommé **Vicaire Dominical à la Paroisse Cathédrale Notre Dame de Kaya.**

N.B :

1. Ces nominations prennent effet à **compter du 29 Novembre 2020.**
2. Ces nominations sont valables pour **l'année pastorale en cours.**
3. **La prison civile et l'Hôpital** relèvent comme depuis toujours des soins pastoraux des prêtres ; de la Paroisse Cathédrale.
4. Les curés et les Aumôniers sont priés de rencontrer les vicaires et Aumôniers dominicaux pour fixer dans la concertation avec eux le détail des différents services que ceux-ci auront à rendre.
5. L'essentiel du cahier des charges d'un vicaire ou aumônier dominical à son lieu d'affectation est d'assister l'équipe des prêtres de la paroisse ou l'aumônier pour que soit assurée la célébration de l'Eucharistie les dimanches et les fêtes de précepte, et pour la préparation des fidèles (par le service du sacrement de la réconciliation et/ou des recollections) pendant les temps forts liturgiques.
6. Lorsqu'une fête de précepte ne tombe pas un jour férié, l'aumônier dominical célèbre la messe à l'heure qui convient pour la communauté religieuse en service dans son lieu d'affectation.

Fait à Kaya, le 22 Novembre 2020

En la Solennité du Christ Roi de l'Univers



+Théophile NARE
Evêque de Kaya